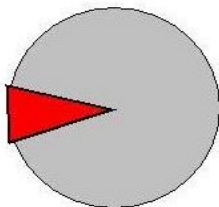


# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Association des Salariés et anciens salariés,

Actionnaires du Groupe Société Générale

## **ASSACT SG**

5, rue des Mathurins  
75009 Paris  
+ 33 1 42 13 08 41

[www.assact.org](http://www.assact.org)

## **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE :**

### **LES ACTIONNAIRES SALARIÉS DÉPOSENT UNE PLAINTÉ CONTRE X**

Paris, le 29 janvier 2008. 23 h 00

Le conseil d'administration de l'association a mandaté son avocat Me Johann LISSOWSKI pour déposer en son nom une plainte contre X auprès du pôle financier de Paris.

L'ASSACT SG estime qu'il est de son devoir de contribuer à faire toute la lumière sur les récents mécomptes dont sont victimes tous les actionnaires de la Société Générale et notamment ses salariés et anciens salariés.

L'ASSACT SG rappelle à cette occasion que le personnel qui est, de loin, le premier actionnaire du groupe bancaire n'est pas, en cette qualité, représenté au Conseil d'administration.

## **Contacts**

Patrice Leclerc

+ 33 6 88 19 71 76  
patrice.leclerc@socgen.com

Pierre Tréton

+ 33 6 80 45 40 52  
treton.cgpc@laposte.net

Information diffusable immédiatement

*L'association des salariés et anciens salariés actionnaires du Groupe Société Générale est née lors de la privatisation de la banque en 1987. Le personnel de la Société Générale, tant français qu'étranger, en est le premier actionnaire. L'ASSACT SG est à l'origine de la création de la Fédération des associations d'actionnaires salariés (FAS) et de leur représentation au collège de l'Autorité des marchés financiers. L'ASSACT SG œuvre pour que les salariés et anciens salariés actionnaires de la Société Générale puissent exercer la plénitude de leurs droits ; elle demande, en particulier, qu'ils puissent désigner leurs représentants au conseil d'administration.*